

*Amendement permettant l'application des dispositions  
des deux derniers alinéas de l'article 99 du Règlement*

ART. 10 BIS

N° 410

## ASSEMBLÉE NATIONALE

20 juillet 2015

---

DROIT DES ÉTRANGERS - (N° 2923)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

### AMENDEMENT

N ° 410

présenté par

M. Binet, rapporteur au nom de la commission des lois

-----

#### ARTICLE 10 BIS

Rédiger ainsi l'alinéa 3 :

« 2° Les deux dernières phrases du second alinéa sont ainsi rédigées : »

#### EXPOSÉ SOMMAIRE

Correction d'une erreur rédactionnelle.